



PRICNAC

Promotion de la Recherche,
de l'Innovation et de la Culture
Numérique en Afrique Centrale

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION

**3^{ème} Appel à propositions de micro-projets
pour le compte de la Phase II
de la subvention PRICNAC**



Mis en œuvre par l'OEACP



Financé par l'UE

Table des matières

Table des matières.....	1
Lexique des sigles et définition des termes et expressions.....	2
1. Contexte et justification	3
2. Objectif de l'appel à proposition	4
3. Règles applicables dans le cadre de l'appel à projets.....	5
3.1. Les acteurs.....	5
3.2. Les types d'actions ou de projets.....	6
3.3. Les coûts	7
4. Comment postuler	8
4.1. Où et comment candidater	8
4.2. Éléments constitutifs du dossier de soumission.....	8
5. Évaluation et sélection des micro-projets	9
6. Calendrier et informations utiles.....	9
6.1. Calendrier de l'appel à proposition	9
6.2. Contacts.....	10
6.3. Liens utiles.....	10

Lexique des sigles et définition des termes et expressions

Liste des acronymes et sigles

AUA	Association des universités africaines
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
EES	Établissement d'enseignement supérieur
EFP	Enseignement et formation professionnel
FAQ	Foire aux questions
OBREAL	Observatorio de Relaciones Unión Europea - América Latina
OEACP	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ONG	Organisation non gouvernementale
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PRICNAC	Promotion de la recherche, de l'innovation et de la culture numérique en Afrique centrale
REIFAC	Réseau d'experts en ingénierie de la formation pour l'Afrique centrale et les Grands lacs
TIC	Technologies de l'information et de la communication
FCFA	Franc CFA de la CEMAC
UE	Union européenne
FED	Fonds européen de développement
R&I	Recherche et Innovation
B2B	<i>Business to business</i> (relations professionnelles entre entreprises)
B2C	<i>Business to customer</i> (relations entre entreprises et ses clients)
B2A	<i>Business to administration</i> (relations entre entreprises et l'administration)
EUR	Euro
3S	Smart Specialization Strategies / Stratégies de spécialisation intelligente

Définitions des termes et expressions

Entité contractante	Personne morale remplissant les conditions d'éligibilité et qui soumettra sa candidature en consortium (coordonnateur du micro-projet)
Entité associée	Personne morales associée à l'entité contractante pour soumettre une candidature en consortium
Personne morale	Entité dotée de la personnalité juridique qui lui confère des droits et obligations en lieu et place des personnes physiques ou morales qui la composent ou qui l'ont créée.
Consortium	Regroupement de personnes morales qui soumettent une candidature à l'appel à proposition
Zone d'intervention	Ensemble de pays dans lesquels le consortium devra réaliser son micro-projet

1. Contexte et justification

PRICNAC est l'un des douze projets subventionnés dans le cadre du Fonds ACP pour l'innovation du programme Recherche et Innovation de l'OEACP avec le soutien financier de l'Union européenne. PRICNAC a pour objectif de contribuer à un environnement de R&I inclusif **dans les pays de l'Afrique centrale** au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Il vise de manière spécifique à :

1. Améliorer l'accès aux solutions durables générées par la R&I et adaptées aux réalités locales;
2. Étendre les activités du réseau PRICNAC.

Ce projet est exécuté par un consortium de cinq institutions : l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) via sa Direction régionale Afrique centrale et Grands lacs basée à Yaoundé (coordonnateur), OBREAL Global Observatory (Observatorio de Relaciones Unión Europea – América Latina), l'AUA (Association des universités africaines), le CAMES (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur) et le REIFAC (Réseau d'experts en ingénierie de la formation pour l'Afrique centrale et les Grands lacs).

PRICNAC est mis en œuvre dans huit pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad, pour une période d'exécution de 4 ans (janvier 2021-décembre 2024).

Les quatre domaines prioritaires du fonds ACP pour l'innovation

1. Améliorer l'accès à la culture numérique, la connaissance et l'utilisation de la technologie ;
2. Créer ou renforcer des liens concrets entre le développement des compétences en R&I et les besoins du marché du travail ;
3. Créer ou permettre des synergies dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation y compris avec le secteur privé ;
4. Promouvoir les savoir locaux et autochtones et leur utilisation en combinaison avec les systèmes et les pratiques formels en matière de connaissance.

2. Objectif de l'appel à proposition

Le présent appel à propositions concerne la deuxième phase de la subvention PRICNAC et vise à **sélectionner au maximum 10 micro-projets pour un financement à hauteur de 150 000 euros (98 393 550 FCFA) minimum et 180 000 euros (118 072 260 FCFA) maximum**. Les micro-projets contribueront à susciter la collaboration entre les différentes **parties prenantes** (institutions éducatives, centres de recherche, entreprises, administrations publiques nationales et locales, chambres de commerce, organisations entrepreneuriales, syndicats, ONG, ...) et à booster la dynamique d'innovation au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté en Afrique centrale.

Les 10 micro-projets devront être mis en œuvre par des micro-réseaux (ou consortium) réunissant différentes parties prenantes travaillant ensemble vers un objectif commun inscrit dans les domaines prioritaires du présent appel (3.2. Les actions ou types de projets).

Les objectifs spécifiques des micro-projets seront de :

- Renforcer le capital humain dans la région Afrique centrale, à travers une **plateforme régionale de collaboration, de formation et de réseautage** ;
- Mieux connecter les parties prenantes diverses qui font partie de **l'écosystème d'innovation** et de la recherche dans la région afin de générer une coopération durable ;
- Contribuer à **l'intégration régionale** en soutenant les pays d'Afrique centrale ayant des besoins plus importants et des circonstances structurelles plus contraignantes en matière de recherche-innovation ;
- **Renforcer les programmes existants** de l'AUF, de l'AUA, du CAMES et REIFAC en Afrique centrale qui visent à améliorer les capacités en entrepreneuriat et à construire des nouvelles initiatives de bas en haut, en vue de promouvoir le rôle des établissements éducatifs dans les écosystèmes d'innovation ;
- **Créer des synergies avec/entre des programmes et des projets existants**, aussi bien de l'UE (en particulier dans le cadre du partenariat Afrique-UE) que d'autres institutions internationales (Banque mondiale, Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, CNUCED...).

Ces micro-projets devront s'inspirer de la logique des **Stratégies de spécialisation intelligente (de l'anglais *Smart Specialization Strategies*)**. Ce concept désigne un système qui a la capacité de développer des activités nouvelles à partir de ressources existantes. Voir <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/>. Par exemple : développer de nouvelles formes d'énergies à partir de ressources marines, développer des applications numériques pour soigner des patients, développer des procédés de dépollution, etc.

3. Règles applicables dans le cadre de l'appel à projets

L'appel à projets contient trois séries de critères d'éligibilité, concernant :

- Les acteurs : le consortium, constitué de l'entité contractante ou chef de file (celle qui soumet la demande de subvention) et d'une ou plusieurs entités associées ;
- Les types d'actions ou de projets susceptibles de bénéficier d'une subvention ;
- Les types de coûts pouvant être pris en compte dans le calcul du montant de la subvention.

3.1. Les acteurs

Seuls les micro-projets soumis par des consortiums réunissant un minimum de 02 entités et un maximum de 04 entités seront subventionnés par PRICNAC. Ces consortiums constitueront déjà à eux seuls des micro-réseaux. Les candidatures en consortium seront soumises par **une seule entité, chef de file du consortium**, qui sera le coordonnateur du micro-projet.

S'appliquent donc seule à l'entité chef de file les critères généraux d'éligibilité suivants :

- Être une personne morale ;
- Être établie depuis 2018 au moins dans l'un des pays du projet : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad ;
- Avoir directement bénéficié et mis en œuvre au moins deux projets de recherche et d'innovation pour un montant d'au moins 75 000 euros (49 196 775 FCFA) chacun, au cours des quatre années suivantes : 2019, 2020, 2021, 2022 ;
- Être directement responsable de la préparation et de la gestion des activités financées ;
- Avoir l'accord écrit des partenaires du consortium pour recevoir et gérer la subvention.

Le consortium associera aussi une ou plusieurs entités issues de l'un des pays ciblés par l'appel. Ces entités associées devront répondre aux critères suivants :

- Être une personne morale ;
- Être établies juridiquement dans l'un des pays du projet : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

Les collaborations inter pays seront possibles et fortement recommandées, à condition que toutes les entités associées soient établies dans la zone d'intervention du consortium.

Sont éligibles au soutien financier :

- Les établissements d'enseignement supérieur ;
- Les établissements d'enseignement secondaires ;
- Les centres de recherche, les réseaux de recherche ;
- Les grandes entreprises privées (nationales ou multinationales) ;
- Les PME/PMI (petites et moyennes entreprises/industries) ;
- Les administrations publiques nationales ;
- Les administrations publiques locales ;
- Les chambres de commerce ;

- Les ONG et associations.

3.2. Les types d'actions ou de projets

La mise en œuvre de la deuxième phase de PRICNAC repose sur 3 domaines prioritaires. Chaque domaine prioritaire regroupe des actions dont la matérialisation contribuera à l'atteinte des objectifs de PRICNAC.

Toute proposition de projet pour être acceptée devra correspondre à une action et mettre en relief l'approche genre, la préservation de l'environnement et le développement durable. Les projets sélectionnés dans le cadre de cet Appel à proposition auront une durée de 14 mois.

Les actions proposées sont réparties comme suit :

⇒ Domaine prioritaire 1 : Améliorer l'accès à la culture numérique, la connaissance et l'utilisation des technologies émergentes

Actions ou types de projets	Montant	Durée	Nombre de projets financés	Pays éligibles comme entités contractantes
Action 1.1. Activités visant à promouvoir et à faciliter l'utilisation des technologies émergentes et des dispositifs plus intelligents afin de combler la fracture numérique	150 000 €	14 mois	2	Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad
Action 1.2. Intégration et/ou révision des modules et de parcours entrepreneuriaux dans les formations universitaires (masters régionaux existants)	150 000 €	14 mois	2	Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad

⇒ Domaine prioritaire 2 : Créer ou renforcer des liens concrets entre le développement des compétences en R&I et les besoins du marché du travail

Actions ou types de projets	Montant	Durée	Nombre de projets financés	Pays éligibles comme entités contractantes
Action 2.1. Promouvoir l'employabilité des femmes chercheuses, innovatrices et entrepreneuses grâce à des programmes de soutien ciblés (par exemple, coaching, mentorat, réseaux spécifiques, amélioration des possibilités de travailler dans des pépinières d'entreprises et des parcs	150 000 €	14 mois	2	Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad

scientifiques, liens avec des investisseurs potentiels, etc.)				
---	--	--	--	--

⇒ **Domaine prioritaire 3 : Créer ou permettre des synergies dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation, y compris avec le secteur privé ; faciliter les conditions de transfert de technologie ; promouvoir l'adoption de la R&I**

Actions ou types de projets	Montant	Durée	Nombre de projets financés	Pays éligibles comme entités contractantes
Action 3.1. Mise en place des tiers lieux d'innovation utilisant l'outil numérique avec les partenaires du monde socio-économique	150 000 €	14 mois	2	Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad
Action 3.2. Mise en place du réseau PRICNAC intégrant toutes les composantes de l'écosystème de R&I d'Afrique centrale au travers : de la structuration du réseau, de la promotion du réseau, du mapping des potentiels membres du réseau et de l'élaboration de la stratégie du réseau	150 000 €	14 mois	1	Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad
Action 3.3. Développement de programmes de jeunes entrepreneurs ciblant l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur	150 000 €	14 mois	1	Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; République Centrafricaine ; République Démocratique du Congo ; Sao Tome et Principe et Tchad

3.3. Les coûts

Au-delà du montant de la subvention clairement déterminé dans les sections précédentes, les budgets présentés peuvent comporter des **coûts directs éligibles** :

- Les coûts directs de personnel impliqués dans l'exécution du micro-projet,
- Les frais de déplacement liés à la réalisation du micro-projet,
- Les équipements et consommables
- La protection de la propriété intellectuelle,
- Le transfert et la diffusion des connaissances,
- Les coûts de publication,
- Les coûts de visibilité et de communication,
- Les autres coûts de fonctionnement directs.

Il est également important de souligner que le consortium PRICNAC, l'Union européenne et l'OEACP attachent une grande importance à la diffusion des résultats. Tous les coordonnateurs de micro-projets sont censés diffuser largement les résultats de leur micro-projet et communiquer systématiquement sur le bailleur de fonds principal, l'Union européenne, conformément à ses exigences en matière de communication et de visibilité consultables à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/europeaid/communication-et-visibilite-des-actions-externes-de-lue-lignes-directrices-lintention-des_fr.

Les soumissionnaires doivent donc prévoir des **coûts de visibilité et de communication**.

4. Comment postuler

4.1. Où et comment candidater

Les demandes doivent être soumises exclusivement en ligne **au plus tard le 16 juin 2023 à 23h59 GMT**.

Le formulaire de dépôt du dossier de soumission est :

<https://appelsprojets.auf.org/appel-a-propositions-de-micro-projets-formulaire/>

La proposition doit être rédigée en français.

En cas de difficultés lors de l'utilisation du système de candidature en ligne, contacter pricnac@auf.org.

4.2. Éléments constitutifs du dossier de soumission

Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter tous les documents suivants :

- (1) Un formulaire de candidature dûment rempli en ligne ;
- (2) Une lettre officielle de candidature signée par la plus haute autorité de l'entité contractante ;
- (3) Un document légal attestant de la création et du statut de l'entité contractante (l'entité doit être établie depuis au moins 2018 dans un des pays ciblés par l'appel) et joindre également les documents attestant de la création et des statuts des entités associées établies dans un des pays ciblés par l'appel ;
- (4) La preuve de la gestion d'au moins deux subventions pour des projets de recherche et d'innovation d'au moins 75 000 euros (49 196 775 FCFA) chacun sur la période 2019-2022 ;
- (5) Les rapports d'activités et rapports financiers annuels 2019, 2020 et 2021 attestant de l'expérience et de la responsabilité dans la préparation et la gestion d'activités financées ;
- (6) Les rapports d'audit des états financiers annuels 2019, 2020 et 2021 attestant de la régularité, de la sincérité et de la fiabilité des comptes par rapport à la législation ;
- (7) Le document de proposition de projet selon le modèle fourni ;
- (8) Une matrice de cadre logique selon le modèle fourni ;
- (9) Un budget détaillé selon le modèle fourni ;
- (10) Un accord-cadre de partenariat signé par les représentants habilités de l'entité contractante et des entités associés.

5. Évaluation et sélection des micro-projets

Les micro-projets seront évalués par les membres d'un comité d'experts. Les entités contractantes doivent satisfaire aux critères d'éligibilité et proposer des projets conformes aux domaines prioritaires et aux actions subséquentes définis dans le présent appel (3.2. Les actions ou types de projets). Le non-respect de ces préalables entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

L'évaluation du micro-projet ayant satisfait aux critères d'éligibilité se fera suivant les points ci-après :

N°	Critères	Points
1	Pertinence de la proposition (robustesse et originalité)	15
2	Faisabilité de la proposition (méthodologie de mise en œuvre, chronogramme et mécanismes de suivi-évaluation)	15
3	Alignement de la proposition aux stratégies nationales	10
4	Pérennisation de la proposition au-delà du soutien accordé	15
5	Capacités à développer des synergies avec les acteurs de l'écosystème de la recherche-innovation	10
6	Impact, valorisation & dissémination	10
7	Expériences de l'entité candidate (et des associés éventuellement) en rapport avec la mission	10
8	Budget (cohérence entre les lignes budgétaires et les activités proposées)	10
9	Prise en compte de l'éthique et du genre	5
	Total	100

6. Calendrier et informations utiles

6.1. Calendrier de l'appel à proposition

Activités	Dates
Préannonce de l'appel à propositions	2 mai 2023
Entretiens informatifs avec les potentiels candidats (merci de prendre rendez-vous dès que possible)	3 – 14 mai 2023
Lancement de l'appel à propositions	15 mai 2023
Webinaire sur les instructions concrètes relatives à la préparation des propositions et l'utilisation de la plateforme de candidature en ligne	19 mai 2022
Date limite de soumission des candidatures	16 juin 2023 à 23h59 GMT+1
Réunion du comité de sélection des soumissions	7 juillet 2023
Publication des résultats de la sélection	14 juillet 2023

NB : la date de publication des résultats de la sélection dans le calendrier d'appel à proposition ci-dessus est juste indicative

6.2. Contacts

Pour avoir des informations sur cet appel à propositions, veuillez contacter :

L'Agence universitaire de la Francophonie

Direction régionale Afrique centrale et Grands lacs (DRACGL)

Yaoundé, Cameroun

Courriel : pricnac@auf.org

6.3. Liens utiles

Programme Recherche et Innovation de l'OEACP

<https://oacps-ri.eu/fr/>

Exigences en matière de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE

https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-visibility-requirements-2018_fr.pdf

Lignes directrices – Gestion du cycle de projet

http://ec.europa.eu/europeaid/aid-delivery-methods-project-cycle-management-guidelines-vol-1_en

ENCADRÉ

Pièces jointes requises dans le formulaire en ligne

1. Une lettre officielle de candidature signée par la plus haute autorité de l'entité contractante ou chef de file (**1 document**/ format : PDF ou JPG/Obligatoire) ;
2. Un document/acte portant création de l'entité contractante (**1 document**/ format : PDF ou JPG/Obligatoire) ;
3. Un document portant statuts de l'entité contractante (**1 document**/format : PDF ou JPG/Obligatoire) ;
4. Un document/acte portant création de chaque entité associée (**1document par entité associée** /format : PDF ou JPG/Obligatoire) ;
5. Un document portant statuts de chaque entité associée (**1 document par entité associée**/format : PDF ou JPG/Obligatoire) ;
6. Deux ou trois contrats/MoU avec budgets des projets d'au moins 75000 euros en recherche et innovation précédemment réalisés (**1ère preuve obligatoire, 2ème preuve obligatoire, 3ème preuve facultative** /format : PDF ou JPG/ Obligatoire) ;
7. Trois rapports annuels d'activités de l'entité contractante 2019, 2020, 2021 (**3 documents**/ format : PDF ou JPG/ Obligatoire) ;
8. Trois rapports annuels financiers de l'entité contractante 2019, 2020, 2021 (**3 documents**/ format : PDF ou JPG/ Obligatoire) ;
9. Trois rapports d'audit des états financiers annuels 2019, 2020, 2021 (**3 documents**/ format : PDF ou JPG/ Obligatoire) ;
10. Une proposition de projet selon le modèle fourni (**1 document**/ format : Word ou PDF/ Obligatoire) ;
11. Une matrice de cadre logique selon le modèle fourni (**1 document**/ format : Word ou PDF/ Obligatoire) ;
12. Un budget détaillé selon le modèle fourni (**1 document** /format : Excel/ Obligatoire) ;
13. Un accord cadre de partenariat signé par les représentants habilités de l'entité contractante et des entités associées (**1 document** /format : PDF ou JPG/ Obligatoire).